

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO CERAMABOND 835

Code du produit : CERAMABOND 835

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle Céramique base Zircon - collage céramique/céramique, céramique/métal

Tenue jusqu'à 1650°C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Cancérogénicité, Catégorie 1A (Carc. 1A, H350).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées), Catégorie 2 (STOT RE 2, H373).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 239-019-6 ZIRCON

EC 215-199-1 ACIDE SILICIQUE, SEL DE POTASSIUM

EC 310-194-1 ALUMINO-SILICATE

Étiquetage additionnel :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer .

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système cardio-vasculaire et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

Conseils de prudence - Prévention :

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

| | |
|---------------------------------------|---|
| P260 | Ne pas respirer les poussières, fumées, vapeurs ou aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver soigneusement les mains après utilisation. |
| Conseils de prudence - Intervention : | |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec beaucoup de savon. Consulter un médecin en cas d'irritation. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présentes et pouvant être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste. |
| P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. |
| Conseils de prudence - Elimination : | |
| P501 | Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation. |

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

| Identification | (CE) 1272/2008 | Nota | % |
|--|---|------|---------------------------|
| CAS: 14940-68-2 EC: 239-019-6 ZIRCON | GHS07, GHS08 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 1A, H350 STOT RE 2, H373 | [2] | 40 \leq x % \leq 60 |
| CAS: 1312-76-1 EC: 215-199-1 ACIDE SILICIQUE, SEL DE POTASSIUM | GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 | | 10 \leq x % \leq 20 |
| CAS: 1332-58-7 EC: 310-194-1 ALUMINO-SILICATE | GHS07 Wng STOT SE 3, H335 | [1] | 1.0 \leq x % \leq 5.0 |

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

Autres données :

Ce produit est un mélange liquide et toutes les poudres sont encapsulées.

Le caractère CMR du zircon ne concerne que la substance d'origine sous forme de poudre volatile et non le mélange final liquide.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation de particules sèches, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Immédiatement prendre contact avec un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Ce produit est compatible avec tous les moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger et neutraliser le liquide, puis le rejeter aux égouts dans le respect des normes en vigueur. Rincer la zone à l'eau pour terminer le nettoyage. Etre prudent lors de la neutralisation du produit car il peut y avoir production de chaleur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les particules pulvérisées. Maintenir le récipient fermé. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge sec. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les vapeurs.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à distance de combustibles et de sources d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier inoxydable.

Les produits doivent être stockés dans un endroit sec et frais en flacons hermétiquement fermés à des températures comprises entre 15°C et 30°C.

La durée de vie du produit est de 6 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

| CAS | TWA : | STEL : | Ceiling : | Définition : | Critères : |
|-----------|------------------|--------|-----------|--------------|------------|
| 1332-58-7 | 2 (E,R) mg/m3 | | | A4 | |

- France (INRS - ED984 :2016) :

| CAS | VME-ppm : | VME-mg/m3 : | VLE-ppm : | VLE-mg/m3 : | Notes : | TMP N° : |
|-----------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------|----------|
| 1332-58-7 | - | 10 | - | - | - | 25 |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants fermés.

Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être accessibles.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Ce produit n'est pas respirable que ce soit sous sa forme liquide ou durcie. Cependant, le produit durci s'il est broyé ou poli, peut produire des aérosols solides respirables. Dans ce cas, un équipement de protection individuelle et une ventilation adaptés sont nécessaires. Si la limite d'exposition est dépassée ou si la ventilation est insuffisante, un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière de type NIOSH doivent être utilisés.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

| | |
|-------------------------|---------|
| Etat Physique : | Pâteux. |
| Couleur : | Beige |
| Odeur : | Inodore |
| Constituant principal : | Zircone |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | |
|--|------------------------------|
| pH : | Non précisé. Base faible. |
| pH en solution aqueuse : | 11.0 - 11.5 |
| Point d'ébullition : | 100°C |
| Intervalle de point d'éclair : | Non concerné. |
| Pression de vapeur (50°C) : | Non concerné. |
| Densité : | 2.30 |
| Hydrosolubilité : | Soluble. |
| Viscosité : | 20000 - 40000 cP |
| Point/intervalle de fusion : | Non précisé. |
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non précisé. |
| Point/intervalle de décomposition : | Non précisé. |

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835**9.2. Autres informations**

COV (g/l) : 0

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Un contact prolongé avec l'aluminium, le laiton, le cuivre, le plomb et le zinc peut produire du gaz d'hydrogène inflammable

10.5. Matières incompatibles

Gélifie et chauffe lorsqu'il est mélangé avec de l'acide. Peut réagir avec les sels d'ammonium entraînant une évolution en gaz ammoniacal.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Effet cancérogène avéré pour l'être humain.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

ACIDE SILICIQUE, SEL DE POTASSIUM (CAS: 1312-76-1)

Par voie orale : DL50 = 1153 mg/kg
Espèce : RatPar voie cutanée : DL50 = 4640 mg/kg
Espèce : Lapin**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Solution de Silicate CAS : 1344-09-8 Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Solution de Silicate CAS : 1344-09-8 Irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Solution de Silicate CAS : 1344-09-8 Pas d'effets sensibilisants connus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Le Zircon contient naturellement des matières radioactives naturelles (MRN) des séries Uranium et Thorium, à des activités de 0.3 à 0.7 Bq/g pour le Thorium (85-165 ppm) et 0.3 à 0.5 Bq/g pour l'Uranium (28-281 ppm). Le Zircon est exempté du classement de la Commission de réglementation nucléaire (NRC) pour les matières premières 10 CFR 40, car il relève de la définition de «matière première de quantité non importante» contenant moins de 0,05% d'uranium ou de thorium.

Le principal danger radiologique lié au produit est une exposition interne aux petites quantités de particules alpha émises par la poussière inhalée. Les pratiques d'hygiène industrielle visant à contrôler les substances en suspension dans l'air peut réduire le potentiel d'exposition. La surexposition par inhalation aux poussières inhalées contenant des substances radioactives comme l'uranium ou le thorium peuvent causer un cancer du poumon.

Le rayonnement gamma de faible intensité à proximité des stocks en vrac de Zircon peut présenter une exposition externe moindre qui peut être gérée en limitant la proximité pour de longues périodes de gros volumes de matériel. Le CIRC et le NTP ne répertorient pas le Zircon en tant que cancérogène.

Ce produit contient moins de 0.5% de silice cristalline; une fois inhalés, les cristobalites peuvent rester dans les poumons causant des cicatrices et une difficulté à respirer. Le type le plus commun de silicose se développe à la suite d'inhalations répétées dans le temps. Ces inhalations répétées peuvent aussi augmenter le risque de développer un cancer respiratoire. Éviter la création de poussière. Ne pas inhaler les poussières de ce produit.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

Ne pas utiliser d'air comprimé ou de balayage à sec pour éliminer les poussières de la zone de travail. Utiliser des méthodes de nettoyage humide pour éliminer les poussières. Le CIRC et le NTP ont classé la silice cristalline respirable en tant que cancérigène avéré ou connu pour l'homme.

Bien que l'OSHA n'ait pas promulgué une norme spécifique pour la silice cristalline, les matériaux contenant au moins 0,1% de silice cristalline doivent être traités comme cancérigènes confirmés à des fins de communication des dangers.

Une silicose aiguë a été rapportée pour l'exposition à des concentrations extrêmement élevées de silice cristalline, en particulier lorsque la taille des particules de poussière est très petite. La silicose aiguë évolue rapidement en une pneumopathie diffuse et ne forme pas de nodules silicotiques classiques. La maladie est souvent compliquée par la tuberculose et ne peut ne se développer que quelques mois après l'exposition initiale avec un risque de décès dans les 1 ou 2 ans.

Ce produit contient moins de 0,50% de silice cristalline. La silicose aiguë peut ne pas se produire à de telles concentrations. Les particules de silice de moins de 10 microns sont considérées comme respirables; cependant, les particules retenues dans les poumons sont généralement beaucoup plus petites. Les particules de silice retenues dans le poumon humain ont un diamètre médian de 0,5 à 0,7 µm.

La silicose classique est caractérisée par la formation de nodules de tissu cicatriciel contenant de la silice dispersés dans les poumons dont la taille varie de microscopique à plus de 1 cm. La silicose simple (nodules <1 cm) est généralement asymptomatique mais peut évoluer vers une silicose compliquée débilante (nodules > 1 cm) avec ou sans exposition prolongée.

Historiquement, les travailleurs atteints de silicose avaient un risque considérablement accru de développer une infection tuberculeuse (silicotuberculose).

Le CIRC n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour établir un lien entre l'exposition à la silice amorphe et le cancer chez les animaux. Des données disponibles sont limitées concernant les effets sur la santé de la silice fondue chez l'animal ou chez l'homme. Cependant, les études chez l'animal indiquent un potentiel fibrogène inférieur à celui du quartz.

La surexposition par inhalation à des poussières contenant de l'uranium ou du thorium radioactif peut provoquer un cancer du poumon. Un rayonnement gamma de faible intensité à proximité de stocks de zircon en vrac peut présenter un risque d'exposition externe moindre qui peut être géré en limitant la proximité à de grands volumes de matériaux pendant de longues périodes. CIRC et NTP ne citent pas le Zircon comme cancérigène.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****12.1.2. Mélanges**

Ce produit est supposé pratiquement non toxique pour la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Substances**

ALUMINO-SILICATE (CAS: 1332-58-7)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ACIDE SILICIQUE, SEL DE POTASSIUM (CAS: 1312-76-1)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.2.2. Mélanges

Ce produit est inorganique et n'est pas sujet à la biodégradation

Coule et se mélange à l'eau. Seule l'eau s'évaporera de ce mélange.

Le mélange est considéré comme persistant dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.3.2. Mélanges**

Le mélange n'est pas considéré comme bioaccumulable dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traiter conformément aux législations en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Produit soumis à une limitation d'emploi : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CERAMABOND 835 - CERAMABOND 835

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H350 | Peut provoquer le cancer . |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour le système cardio-vasculaire et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Abréviations :

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.